



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 17 d) de la liste préliminaire\*

### Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

## Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

### Note du Secrétaire général

1. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose :

« **Article 20**  
**Comité des placements**

Le Comité des placements se compose de neuf membres, nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte [de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies] et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la nomination est confirmée par l'Assemblée générale. »

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

M. Ahmad Abdullatif\* (Arabie saoudite)  
Mme Francine J. Bovich\*\*\* (États-Unis d'Amérique)  
M. Fernando Chico Pardo\* (Mexique)  
M. Takeshi Ohta\*\*\* (Japon)  
M. Yves Oltramare\*\* (Suisse)  
M. Emmanuel Noi Omaboe\*\* (Ghana)  
M. J. Y. Pillay\* (Singapour)  
M. Jürgen Reimnitz\*\* (Allemagne)  
M. Peter Stormonth-Darling\*\*\* (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

---

\* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2003.

\*\* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2004.

\*\*\* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2005.

\* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.



3. Les mandats de MM. Abdullatif, Chico Pardo et Pillay venant à expiration le 31 décembre 2003, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquante-huitième session, à confirmer la nomination de trois personnes désignées par le Secrétaire général pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2004.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait de confirmer la nomination. Il est suggéré de procéder de même à la cinquante-huitième session.

---